



C.H. LAVAUR

ORDRE INFIRMIER : UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI EST DEPOSEE POUR SA SUPPRESSION !

Suite à la déclaration de Mme Bachelot, le 19 mai 2010 à l'Assemblée nationale, qui visait à limiter l'ordre infirmier aux seuls infirmiers libéraux, une nouvelle proposition de Loi a été déposée le 20 mai 2010 par plusieurs députés du groupe UMP et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et apparentés.

[Cette proposition de loi n°2536](#) s'ajoute à [la proposition n°2363](#) déjà déposée en parallèle le 24 février 2010 par Yves BUR et Jacques Domergue.

Cette nouvelle proposition de loi n°2536 demande la suppression de l'obligation, pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes exerçant à titre salarié de s'inscrire aux ordres professionnels.

Un ordre rejeté par la majorité des professionnels !

Les députés motivent leur proposition en expliquant que :

"...les difficultés rencontrées actuellement par l'ordre national des infirmiers, dont le manque d'adhésion d'une grande partie de la profession, amènent à s'interroger sur la pertinence d'une telle structure qui paraît inadaptée concernant les professionnels exerçant à titre salarié. C'est également le cas pour l'ordre des masseurs kinésithérapeutes..."

Ils ajoutent que :

"...le rejet que rencontre actuellement l'ordre national des infirmiers s'est cristallisé autour du refus d'une grande partie de la profession de participer aux élections de ses membres des conseils départementaux, et celui plus récent de l'obligation de verser la cotisation obligatoire..."

"... Les difficultés générées par la mise en place de cet ordre montrent la véritable nécessité de réfléchir à l'avenir de l'organisation des professionnels de santé, les structures ordinales ne semblant pas adaptées aux réalités actuelles des exercices professionnels..."

La CGT se félicite de cette nouvelle proposition de loi qui marque un pas de plus dans l'abrogation des ordres professionnels.

La mobilisation des professionnels et l'unité syndicale ont permis d'arracher une avancée pour les salariés.

Il faut continuer et amplifier la mobilisation pour l'abrogation des ordres professionnels, mais aussi pour toutes les autres revendications actuellement portées à l'occasion des actions dans les établissements.

En cas de problème, n'hésitez pas à faire appel à la CGT ainsi qu'aux autres syndicats.

**L'intersyndicale nationale poursuit son action
contre les Ordres Professionnels.**



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

